

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 30/12/2025 - 33504 - 1998 B 02807 - 400 339 412 - ACT SYST

33504
n° de
dépôt

98B2807
n° de
postage

24 DEC. 2025

ACT SYST

30 DEC. 2025

Société à responsabilité limitée
Au capital de 49 700 euros
Siège social : 66 Route de Sartrouville
78230 LE PECQ

n° de
lecture

935

n° de
chiffre

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 29 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt deux, le 29 septembre à 17 heures, les associés de la SARL "ACT SYST" au capital de 49 700 €, dont le siège social est - 66 route de Sartrouville 78230 LE PECQ - se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Etaient Présents :

Monsieur ROUAULT Jean-Louis
Monsieur HOREAU Hubert

50 parts

50 parts

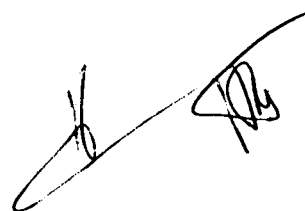
100 parts

En tant que de besoin, les associés reconnaissent avoir été valablement convoqués par la Gérance.

Le Président de l'Assemblée, Monsieur HOREAU Hubert, rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la Gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023,
- Affectation du résultat,
- Quitus aux Gérants,
- Appointements,
- Questions diverses.

Après lecture du rapport de la Gérance et explications données, la discussion est ouverte, diverses observations sont présentées puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.



1^{ère} RESOLUTION

La collectivité des associés approuve les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023, le bilan et décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 2 269 € au compte report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} RESOLUTION

La collectivité des associés donne quitus entier et sans réserve aux Gérants pour l'accomplissement de leur mission durant l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} RESOLUTION

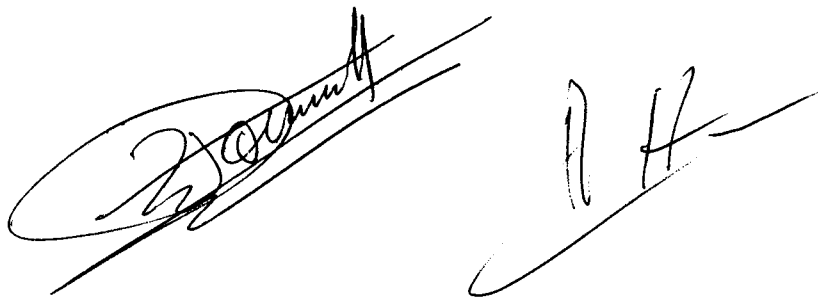
La collectivité des associés prend acte des rémunérations de gérance. Elle approuve le montant de ses rémunérations et le montant des charges sociales correspondantes. Ces rémunérations seront maintenues pour l'exercice en cours.

Les frais de missions, de représentations et de déplacements sont remboursés sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et les Associés présents ou leur mandataire.



Designation de l'entreprise : SARL ACT SYST		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12				
Adresse de l'entreprise : 66 ROUTE DE SARTROUVILLE		78230	LE PECQ			
Durée de l'exercice précédent : 12						
Numero SIRET : 4003394120003		Neant ☐				
ACTIF		Exercice N. clos le : 31/03/2023				
		Brut	Amortissements, provisions			
		Net				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC		
		CX		CQ		
		AF	303 845	AG	225 497	
		78 348				
		AH		AI		
		AJ		AK		
		AL		AM		
		AN		AO		
		AP		AQ		
		AR	2 601	AS	2 601	
		AT	12 286	AU	12 286	
		AV		AW		
		AX		AY		
		CS		CT		
		CU	7 700	CV	7 700	
		BB		BC		
		BD	7 966	BE	7 966	
BF		BG				
BH	10 183	BI	10 183			
TOTAL (II)		BJ	344 583	BK	256 051	88 531
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL		BM		
		BN		BO		
		BP	26 200	BQ	26 200	
		BR		BS		
		BT	46 120	BU	46 120	
		BV		BW		
		BX	208 161	BY	208 161	
		BZ	62 877	CA	62 877	
		CB		CC		
		CD		CE		
ACTIF CIRCULANT	CREANCES	CF	75 742	CG	75 742	
		CH		CI		
		CJ	419 101	CK	419 101	
		CW				
		CM				
		CN				
		CO	763 685	1A	256 051	507 633
		Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
			Primes de remboursement des obligations (V)			
			Ecart de conversion actif* (VI)			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)						
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		10 183	CR	
Immobiliations :		Stocks :		Creances :		

Designation de l'entreprise : SARL ACT SYST		Neant *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 49 700)	DA	49 700
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Reserve legale (3)	DD	4 970
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Reserves reglementées (3)* (Dont reserve speciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont reserve relative a l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	84 219
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 269
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions reglementées *	DK	
	TOTAL (I)		DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligatoires	DT	
	Emprunts et dettes aupres des établissements de credit (5)	DU	102 594
	Emprunts et dettes financieres divers (Dont emprunts participatifs FI)	DV	73 163
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	18 571
	Dettes fiscales et sociales	DY	172 084
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Compte regul.	Autres dettes	EA	60
	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)		EC	366 474
Ecart de conversion passif * (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	507 633
RENOVOIS	(1) Écart de reevaluation incorpore au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont reserve speciale des plus-values a long terme*	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance a moins d'un an	EG	366 474
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes credituers de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont donnees dans la notice n° 2032

DATE: 11/11/11

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Designation de l'entreprise : SARL ACT SYST				Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	- 994		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	- 994		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	- 994		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	537 178		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	534 909		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total de charges)				HN	2 269		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	Crédit-bail mobilier *		HP		
			Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 248 bis du C.G.S.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art. 212 A du C.G.S.)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 19 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations obligatoires hors CSG-RPS)	A5	A2	39 579	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisation complémentaires personnelles	Facultative	A6	Obligatoires	A9	
			dont cotisations facultatives Madelin	A7			
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7) Detail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N			
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Detail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



ANNEXES

Annexes aux comptes annuels de l'exercice clos le **31 mars 2023** d'une durée de **12 mois** caractérisés par les éléments suivants :

Total du bilan	507.633 Euros
- Chiffre d'affaires	441.132 Euros
- Résultat net	2.269 Euros

I - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE - REGLES ET METHODES COMPTABLES - METHODE D'EVALUATION

Page 1

II - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE, DES AMORTISSEMENTS, DES PLUS-VALEUR, MOINS-VALEURS

Tableau 2033 C

II - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Tableau 2033 C

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Tableau 2033 C

III - ETAT DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DE ROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES

Tableau 2033 D

ETAT DES PROVISIONS

Tableau 2033 D

ETAT DES ECHILANCES DES CREDITS ET DES DETTES

IV - COMPTES DE REGULARISATION

Pages 2 et 3

V - FRAIS D'ETABLISSEMENT - FOND COMMERCIAL - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL - MONTANT DES AVANCES AUX DIRIGEANTS SOCIAUX

Page 4

VI - ENGAGEMENT FINANCIERS

Pages 5 et 6

I - FAITS MAJEURS

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

III - METHODES D'EVALUATION

1 - La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

2 - Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production sans incorporation, le cas échéant, des intérêts spécifiques à cette production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens, soit selon le mode linéaire, soit selon le mode dégressif (se reporter à l'état des amortissements).

3 - Les stocks et en cours sont évalués au prix de revient avec limitation, le cas échéant, au cours du jour, par voie de provision pour dépréciation.

4 - Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IV - COMPTES DE REGULARISATION

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

IMMOBILISATION FINANCIERE

Interêts courus sur prêts

CLIENTS

Factures à établir

AUTRES CREANCES

Fournisseurs, RRR et avoirs à obtenir

Personnel

Organismes sociaux

Etat

Autres produits à recevoir

DETAIL DES CHARGES A PAYER

DETTES FINANCIERES

Interêts courus non échus

FOURNISSEURS

Factures non parvenues

PERSONNEL

Congés à payer

Autres charges à payer

ORGANISMES SOCIAUX

Charges sur congés à payer

Autres charges à payer

ETAT

ASSOCIES

Intérêts courus

AUTRES DETTES

Clients, RRR et avoir à accorder

Charges à payer diverses

DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

PRODUITS D'EXPLOITATION
PRODUITS FINANCIERS
PRODUITS EXCEPTIONNELS

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CHARGES D'EXPLOITATION
CHARGES FINANCIERES
CHARGES EXCEPTIONNELLES

DETAIL DES CHARGES A REPARTIR

CHARGES DIFFEREES
FRAIS ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS
FRAIS EMISSION DES EMPRUNTS
CHARGES A ETABLIR

V - FRAIS D'ETABLISSEMENT

FRAIS DE CONSTITUTION
FRAIS DE PREMIER ETABLISSEMENT

VI - FONDS COMMERCIAL

Eléments achetés le

pour euros

Eléments réévalués le

pour euros

Eléments reçus en apport le

pour euros

VII - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Actions ou parts sociales au début de l'exercice.....	100 parts	49 700 €
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice.....		
Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice.....		
Actions ou parts sociales à la fin de l'exercice.....	100 parts	49 700 €

VIII - AVANCES AUX DIRIGEANTS

Aucune avance n'a été consentie aux dirigeants sociaux